Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

Licence AES

C8 : PRATIQUES PROFESSIONNELLES EN AES

Session 2026 • Code sujet : **26-LIC-AES-EP1** • Durée : **3 heures** • Coefficient : **3**
(indicatif, selon les données communiquées)

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Analyse juridique d’une relation contractuelle (3 questions) **Page 3**

2. Analyse managériale et stratégique du projet de réparation (3 questions) **Page 5**

3. Analyse économique et financière du projet (3 questions) **Page 7**

4. Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 9**

Sujet officiel (PDF) : https://licenceaes.fr/assets/annales/licence-aes/C8 - Développer les pratiques professionnelles dans l’administration économique et sociale/2026/Licence Administration Économique et Sociale - C8 - Développer les pratiques professionnelles dans l’administration économique et sociale - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyse juridique d’une relation contractuelle

Un magasin a confié la coordination de son service de réparation à Mme R., entrepreneuse individuelle immatriculée, par un contrat de prestation de services. Les horaires imposés, les consignes, le contrôle des résultats et la possibilité de retirer des missions soulèvent la question d’une requalification en contrat de travail.

Qualification de la relation de travail

Question 1.1. Qualifiez juridiquement les parties et les faits utiles du cas, puis formulez le problème de droit sous la forme d’une question juridique précise.

Le magasin est le donneur d’ordre. Mme R., entrepreneuse individuelle immatriculée, est présentée comme prestataire indépendante dans un contrat de services. Les faits utiles sont les horaires fixés, les consignes quotidiennes, la validation des absences, le contrôle hebdomadaire et le retrait possible de missions. Ils peuvent révéler une subordination malgré le statut déclaré.

Problème de droit : les conditions réelles d’exécution permettent-elles de reconnaître un contrat de travail entre le magasin et Mme R. malgré son immatriculation comme indépendante ?

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Il faut déterminer si les conditions réelles de travail révèlent un lien de subordination, indépendamment du contrat et du statut déclaré.

Règles de droit applicables

Question 1.2. Exposez les règles permettant de déterminer l’existence d’un contrat de travail lorsque le prestataire est immatriculé comme indépendant. Présentez notamment la portée de la présomption de non-salariat et les critères du lien de subordination figurant dans les textes et l’arrêt des documents DT 1 et DT 2.

L’article L. 8221-6 du Code du travail présume que la personne physique immatriculée n’est pas liée au donneur d’ordre par un contrat de travail. Cette présomption peut être renversée si les conditions réelles révèlent une subordination juridique permanente.

Selon l’arrêt Société Générale du 13 novembre 1996, le lien de subordination suppose le pouvoir de donner des ordres et directives, d’en contrôler l’exécution et de sanctionner les manquements. L’intégration à un service organisé est un indice lorsque le donneur d’ordre fixe unilatéralement les conditions de travail. Les indices s’apprécient ensemble : le contrat et le statut déclaré ne suffisent pas à trancher.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> L’immatriculation établit une présomption de non-salariat, renversable par la preuve d’une subordination juridique permanente.

Résolution du cas par syllogisme

Question 1.3. Résolvez le cas par un syllogisme juridique complet. Au regard des seuls faits fournis, concluez sur la possibilité d'une requalification en contrat de travail et indiquez deux conséquences ou risques juridiques que la direction devrait examiner. Complétez le document réponse DR 1.

Qualification : Mme R. est une entrepreneuse immatriculée qui fournit une prestation au magasin. **Problème :** ses conditions réelles d'activité permettent-elles de renverser la présomption de non-salariat ? **Règle :** le contrat de travail peut être établi si le donneur d'ordre exerce durablement des pouvoirs de direction, de contrôle et de sanction.

Application et solution : les horaires imposés, les consignes, les absences à faire valider, le contrôle des résultats et le retrait de missions forment des indices concordants de subordination. Au vu des seuls faits fournis, une requalification est possible, sans être automatique. La direction doit examiner les rappels de salaires et cotisations sociales, ainsi que le risque de travail dissimulé si une dissimulation intentionnelle est établie.

DR 1 complété, question 1.3

	Réponse
	Magasin : donneur d'ordre Mme R. : EI immatriculée
	Subordination malgré le statut indépendant ?
	L. 8221-6 : présomption renversable ; ordres, contrôle et sanction
	Horaires, directives, absences validées, contrôle, retrait missions
	Requalification possible Salaires et cotisations dus ; travail dissimulé si intention

✓ RÉPONSE À RETENIR

Requalification possible. Risques à examiner : rappels de salaires et cotisations sociales, et travail dissimulé si une intention de dissimulation est établie.

2. Analyse managériale et stratégique du projet de réparation

La direction envisage de développer un service de réparation pour fidéliser la clientèle, prolonger la durée d'usage des produits et renforcer le positionnement de l'enseigne. Le projet doit prendre en compte les ressources du magasin, les parties prenantes, la demande, les exigences réglementaires et la situation contractuelle du prestataire.

Analyse PESTEL

Question 2.1. À partir du DT 3, réalisez une analyse PESTEL du projet en présentant au moins un facteur pertinent pour chacune des dimensions politique, économique, socioculturelle, technologique, environnementale et légale. Expliquez brièvement l'incidence possible de chaque facteur sur le projet.

Dimension	Facteur et incidence possible
Politique	La collectivité encourage le réemploi, ce qui crée un contexte favorable au projet.
Économique	Les ménages comparent le prix de la réparation à celui du neuf : un tarif compétitif est nécessaire.
Socioculturelle	L'intérêt pour la durée de vie des équipements peut soutenir la demande.
Technologique	Le diagnostic numérique peut accélérer l'identification des pannes et le suivi.
Environnementale	Réparer contribue à réduire les déchets, sous réserve d'une gestion adaptée des résidus.
Légale	Les règles de sécurité et d'information du consommateur imposent des procédures conformes.

Le projet bénéficie d'un contexte favorable, mais sa réussite dépend de prix adaptés, de moyens suffisants et du respect des obligations.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Un potentiel favorable au réemploi et à la demande, sous réserve de prix compétitifs, de moyens adaptés et de conformité réglementaire.

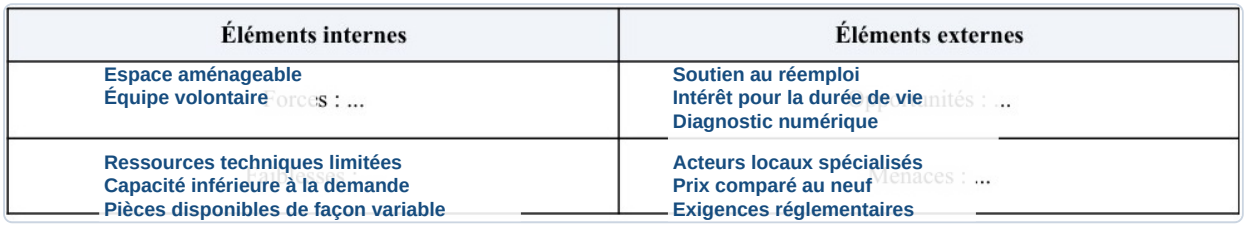
Diagnostic SWOT

Question 2.2. Établissez un diagnostic SWOT du projet en faisant apparaître au moins deux forces, deux faiblesses, deux opportunités et deux menaces. Distinguez clairement les éléments internes des éléments externes et complétez le document réponse DR 1.

Les forces et faiblesses sont internes au magasin ; les opportunités et menaces viennent de son environnement. Ces éléments sont à reporter dans le DR 1.

Éléments internes	Éléments externes
Forces : espace aménageable ; équipe volontaire.	**Opportunités :** soutien au réemploi ; intérêt des ménages pour la durée de vie des produits ; outils numériques de diagnostic.
Faiblesses : ressources techniques limitées ; capacité de 560 interventions par mois contre une demande estimée à 700 ; disponibilité variable des pièces.	**Menaces :** acteurs locaux spécialisés ; comparaison du prix avec le neuf ; exigences de sécurité, d'information et de traitement des déchets.

DR 1 complété : diagnostic SWOT



Éléments internes	Éléments externes
Espace aménageable Équipe volontaire	Soutien au réemploi Intérêt pour la durée de vie Diagnostic numérique
Ressources techniques limitées Capacité inférieure à la demande Pièces disponibles de façon variable	Acteurs locaux spécialisés Prix comparé au neuf Exigences réglementaires

✓ RÉPONSE À RETENIR

Atouts : espace et équipe volontaire. Freins : compétences, capacité et pièces. Opportunités : réemploi et outils numériques. Menaces : concurrence, prix et obligations.

Plan d'action opérationnel

Question 2.3. Proposez un plan d'action opérationnel comportant trois actions hiérarchisées. Pour chacune, précisez un responsable ou acteur concerné, une échéance, un indicateur de suivi et un risque ou une condition de réussite. Prenez en compte la situation contractuelle analysée en partie 1, les parties prenantes et une possibilité d'innovation managériale.

1. **Priorité 1, sécuriser la relation contractuelle :** direction et RH, avant le lancement, vérifient les conditions réelles d'intervention de Mme R. et adaptent le cadre si nécessaire. Indicateur : situation examinée et décision formalisée. Condition : préserver une autonomie réelle si la prestation est maintenue.
2. **Priorité 2, préparer l'atelier :** responsable d'atelier, salariés et fournisseurs, sous deux mois, organisent les compétences, les pièces et les procédures de sécurité et de gestion des déchets. Indicateur : capacité opérationnelle et disponibilité des pièces. Risque : approvisionnements variables.
3. **Priorité 3, tester le service :** direction, vente et atelier lancent un pilote au troisième mois, avec un tableau de bord numérique partagé et des retours clients. Indicateurs : interventions, délais et satisfaction. Réussite : coopération des équipes et capacité ajustée à la demande.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Sécuriser d'abord le cadre contractuel, préparer ensuite l'atelier, puis tester le service avec un suivi numérique partagé.

3. Analyse économique et financière du projet

Le dossier fournit les prévisions annuelles du service de réparation : chiffre d'affaires, charges variables, charges fixes et investissement initial. Il présente aussi une estimation de la demande, de la capacité de traitement et du panier moyen pour éclairer la viabilité économique du projet.

Marge sur coûts variables et résultat d'exploitation

Question 3.1. À partir du tableau financier du DT 3, calculez le montant de la marge sur coûts variables et son taux, puis vérifiez le résultat d'exploitation prévisionnel. Présentez les étapes de calcul.

La marge sur coûts variables (MCV) est le chiffre d'affaires diminué des charges variables : 480 000 - 288 000 = 192 000 €. Son taux est de 192 000 / 480 000 = 0,40, soit 40 % du chiffre d'affaires. Le résultat d'exploitation prévisionnel se vérifie en retranchant les charges fixes à la MCV : 192 000 - 168 000 = 24 000 €. Il est donc positif, avant prise en compte de l'investissement initial de 40 000 €, qui n'est pas inclus dans ce calcul du résultat d'exploitation.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> MCV : 192 000 €, soit 40 % du chiffre d'affaires. Résultat d'exploitation prévisionnel : 24 000 €, avant prise en compte de l'investissement initial.

Seuil de rentabilité et marge de sécurité

Question 3.2. Calculez le seuil de rentabilité annuel en chiffre d'affaires, puis la marge de sécurité en valeur et en pourcentage du chiffre d'affaires prévisionnel. Indiquez les unités, arrondissez les montants à l'euro près et le pourcentage à un chiffre après la virgule.

Le seuil de rentabilité correspond au chiffre d'affaires pour lequel la MCV couvre exactement les charges fixes. Avec un taux de MCV de 40 %, le calcul donne 168 000 / 0,40 = 420 000 € HT. La marge de sécurité est l'écart entre le chiffre d'affaires prévisionnel et ce seuil : 480 000 - 420 000 = 60 000 €. En proportion du chiffre d'affaires prévisionnel, elle représente 60 000 / 480 000 × 100 = 12,5 %. Le chiffre d'affaires peut donc diminuer de 60 000 € avant d'atteindre le seuil, selon les hypothèses retenues.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Seuil de rentabilité : 420 000 € HT. Marge de sécurité : 60 000 €, soit 12,5 % du chiffre d'affaires prévisionnel.

Viabilité économique et aide à la décision

Question 3.3. Le magasin vise un chiffre d'affaires annuel de service de 480 000 euros HT. À partir de vos résultats et des données de demande et de capacité du DT 3, formulez une conclusion argumentée sur la viabilité économique du projet. Présentez une limite de votre analyse et une donnée supplémentaire à recueillir avant la décision définitive.

Le prévisionnel est bénéficiaire à 480 000 € de chiffre d'affaires, mais cet objectif n'est pas compatible avec les estimations actuelles. À 45 € par intervention, la demande potentielle de 700 interventions par mois correspond à 378 000 € par an, et la capacité de 560 interventions à 302 400 €. Or, le seuil de rentabilité exige environ 778 interventions mensuelles, tandis que l'objectif de 480 000 € en exige environ 889. Le projet n'est donc pas viable dans ses conditions actuelles : il faut accroître la capacité et valider la demande réelle. Limite : les estimations ne garantissent ni les interventions réalisées ni la disponibilité des pièces. Avant décision, mesurer la demande effectivement convertible en réparations payantes, par exemple lors d'un test local.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le prévisionnel est bénéficiaire, mais demande et capacité estimées restent sous le seuil de rentabilité. Valider la demande réelle et chiffrer l'augmentation de capacité avant décision.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Épreuve C8 de la licence Administration économique et sociale, session 2026, code 26-LIC-AES-EP1, d'une durée indiquée de trois heures et assortie d'un coefficient indicatif de 3. Ce paramétrage est local. Le dossier étudie un projet fictif de service de réparation Decathlon à Villeneuve-d'Ascq et évalue les compétences juridiques, stratégiques, managériales et financières mobilisées pour éclairer une décision.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- L'immatriculation d'un indépendant crée une présomption de non-salariat, qui peut être renversée si les conditions réelles révèlent une subordination juridique permanente.
- Le lien de subordination s'apprécie notamment au regard des pouvoirs de donner des directives, d'en contrôler l'exécution et de sanctionner les manquements.
- La marge sur coûts variables est égale au chiffre d'affaires moins les charges variables; son taux est la marge divisée par le chiffre d'affaires.
- Le seuil de rentabilité en chiffre d'affaires est égal aux charges fixes annuelles divisées par le taux de marge sur coûts variables.

Points de vigilance & attentes du jury

- En droit, distinguer le statut déclaré des conditions réelles de travail et apprécier ensemble les indices de subordination.
- Pour le PESTEL, expliquer l'incidence des facteurs; pour le SWOT, distinguer les éléments internes des éléments externes.
- Pour chacune des trois actions, préciser un acteur, une échéance, un indicateur et un risque ou une condition de réussite.
- Présenter les étapes des calculs, indiquer les unités, respecter les arrondis et rendre le DR 1 avec la copie.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer le seuil de rentabilité avec les données du sujet ?

Calculez d'abord la marge sur coûts variables en soustrayant les charges variables du chiffre d'affaires, puis divisez-la par le chiffre d'affaires pour obtenir son taux. Divisez ensuite les charges fixes annuelles par ce taux pour obtenir le seuil en euros HT.

Q : Pourquoi le statut d'indépendante de Mme R. ne suffit-il pas à écarter un contrat de travail ?

L'immatriculation établit une présomption de non-salariat, mais celle-ci peut être renversée. La qualification dépend des conditions réelles d'exécution et des indices de subordination, notamment les directives, le contrôle et le pouvoir de sanction.

Q : Comment organiser son temps pour traiter les trois parties de l'épreuve ?

Le sujet attribue 7 points à chacune des parties juridique et managériale, et 6 points à la partie financière. Répartissez le temps selon ces pondérations, gardez quelques minutes pour vérifier les calculs et n'oubliez pas de rendre le DR 1.

Q : Quel niveau de justification est attendu pour les réponses ?

Le sujet demande des réponses justifiées et des étapes de calcul présentées. Appuyez l'analyse juridique sur DT 1 et DT 2, mobilisez DT 3 pour le diagnostic et les données financières, et respectez les consignes de classement et d'arrondi.

Sujet officiel associé (PDF) : https://licenceaes.fr/assets/annales/licence-aes/C8 - Développer les pratiques professionnelles dans l'administration économique et sociale/2026/Licence Administration Économique et Sociale - C8 - Développer les pratiques professionnelles dans l'administration économique et sociale - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources Licence Administration Économique et Sociale : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.